



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## emplois jeunes

Question écrite n° 4453

### Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les mesures « emplois jeunes ». Les établissements hospitaliers, sociaux et médico-sociaux voient, avec la mise en oeuvre des réformes du secteur sanitaire et social, un accroissement de leur charge de travail qui pèse sur le personnel en place. Sans se substituer aux emplois permanents, il existe au sein de ces établissements des possibilités d'emplois nouveaux pour les jeunes afin de contribuer à l'amélioration du service de santé. Il lui demande les aménagements qu'elle compte proposer pour soutenir la création d'emploi-jeunes dans le secteur sanitaire et social.

### Texte de la réponse

Les établissements hospitaliers, sociaux et médico-sociaux sont directement concernés par le dispositif « Nouveaux Services - Emplois Jeunes » qui doit leur permettre de satisfaire un grand nombre de besoins et d'améliorer la qualité du service dans le secteur de la santé. A ce propos, le rapport d'évaluation du dispositif remis au Parlement au début de l'année 1999 révèle que le secteur famille-solidarité-santé constitue le premier domaine d'activité en termes de création de nouveaux emplois, avec plus de 10 000 embauches réalisées au sein des établissements publics, associations et collectivités locales (soit 16,5 % du total au 31 décembre 1998). L'action des services déconcentrés du ministère en charge de l'action sociale et sanitaire, et la mobilisation des crédits d'ingénierie pour l'aide au montage des projets doivent permettre de poursuivre ce développement, et d'aider les établissements concernés à faire émerger des activités et des emplois nouveaux, tout en veillant, en concertation avec leurs instances paritaires, à ce que ces derniers ne viennent pas se substituer aux emplois existants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Meylan](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4453

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 octobre 1997, page 3388

**Réponse publiée le :** 21 juin 1999, page 3815